L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 16 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

LA POIRE D'ANGOISSE.

PAR WILLIAM COBB.

XXIV—Suite.

J'y perds la tête, et je me mets comme vous à bâtir des labyrinthes de déduction, mais la vraie vérité, c'est que ma tête se casse, et que je n'arrive à rien. Le Pretz nous tient, nous étangle, et nous ne pouvons nos dégager. Est-ce que c'est possible, ailleurs qu'au théâtre! Quel troisième rôle que cet homme-là! Conclusion.

Mlle de Versannes supplie le docteur Martin de défaire son ouvrage, c'est-à-dire de lui rendre son visage. Elle a honte de ce subterfuge, qui n'a plus d'utilité, et qui, de plus, cause à son père des terreurs folles et des crises nerveuses.

Enfin, il ne vous reste que six jours pour sauver la situation, et, si je ne craignais de vous désoler, je vous dirais que vos histoires d'homme blond, de fou, etc.... ne m'ont pas suffisamment convaincu.

A vous aussi, je dis courage. C'est la lutte des honnêtes gens contre les gredins. Est-ce que nous serons vaincus? A vous.

DUMAS.

Samedi, 30 juin, 10 h. du matin.

Dépêche.—De Dumas à Desmares, commissariat Saint-Germain,

Appris disparition du nègre de Lucien, soir même de l'affaire Huguette. Donnez instructions.

DUMAS.

Samedi, 30 juin, midi.

Dépêche.—Desmare à Dumas.

Consulter dictionnaires immédiatement. Savoir quelle ville a dans ses armes gui de chêne. Télégraphier Meulan, hôtel Couronne. Merci pour nègre. Bougez pas. Confiance.

DESMARE.

Samedi, 30 juin, 2 heures.

Dépêche.—Dumas à Desmare.

Consulté six encyclopédie, y compris Larousse. Rien dans ce sens sur gui.

DUMAS.

XXIV

De M. Blot, inspecteur au service de sûreté à la préfecture de police, à Ch. Desmare, journaliste, à Mantes (Seine-et-Oise).

Lundi, 1er juin.

Cher monsieur, je suis on ne peut plus flatté que vous ayez bien voulu recourir à moi dans une affaire qui, dites-vous, vous intéresse personnellement, et j'ai le plaisir de vous annoncer que j'ai en partie réussi dans l'affaire.

L'individu dont vous parlez m'a été signalé; il couche dans les fours à plâtre de Bagnolet, et, ce qui est assez drôle, quand on pense que c'est un nègre. Je ne crois pas qu'on veuille faire de rafle par là dans ce moment-ci. Le maître du nègre ne s'est pas adressé à la préfecture pour retrouver son domestique. Dites-moi ce que vous désirez encore de moi, et je suis tout à votre disposition.

A propos, on a suivi naturellement l'affaire Carter. Il est à peu près positif qu'il a été tué par quelque bandit, son complice. Le fripier qui lui a vendu ses habits n'a rien pu dire de sérieux. Carter, paraît-il, faisait fortement le malin. Il était un peu éméché (Nous prions le lecteur d'excuser le brave policier. *Eméché* signifie à demi-ivre) et disait: "Ah bien! il y en a un ce soir qui ne s'attend pas à me voir et qui va rudement être vexé! Et un de la haute, encore!" Nous n'attachons pas à ces propos plus d'importance qu'ils n'en méritent. Il aura voulu exploiter quelque camarade d'escroquerie, et l'affaire aura mal tourné.

Espérant recevoir bientôt de vos nouvelles, je vous prie d'agréer, etc.

ONÉSYME BLOT.

Dépêche.—Desmare à Blot.

Mardi 2 juin, 9 h. matin.

Carter est-il enterré? Réponse payée.

DESMARE.

Desmare à Blot.

Même jour, 2 h. après-midi.

Trouvez le nègre, menez-le à la Morgue, montrez-lui Carter, et voyez s'il le reconnaît. Puisqu'il est sourd-muet, affaire de physionomie. Réponse immédiate payée.

DESMARE.

Blot à Desmare.

Mercredi 3 juin, 10 h. matin.

Nègre ému.

BLOT.

Desmare à Blot.

Mercredi 3 juin, midi.

Bien. Ne pas le perdre de vue. Merci.

DESMARE.

XXV

Les lettres et dépêches que nous venons de transcrire semblent prouver qu'à la date du mercredi 3 juin, c'est-à-dire à la veille même de la signature du contrat de Mlle de Versannes, Desmare se débattait encore contre les difficultés sans cesse renaissantes.

Et cependant il faisait—comme on dit—flèche de tout bois.

Voici, d'ailleurs, pour compléter le dossier, quelques lettres qui éditeront complètement le lecteur sur la situation.

Le lundi, Dumas avait écrit au reporter:

"Comment! vous êtes toujours à Meulan. Mais que faites-vous dans cette malheureuse petite ville? Mon ami, je ne veux pas vous adresser des reproches, mais vous me *lâchez* abominablement. J'admets que vous vous livriez avec votre compagnon à des travaux d'Hercule. Mais nous voici au lundi. Il n'y a plus à reculer, il faut sauter et du mieux que nous pourrons, c'est-à-dire qu'il faut tout au moins sauver la vie de ces pauvres enfants. Et j'ai besoin de vous. Seul, jusqu'à présent, avous avec un assez d'empire sur Peyraud pour l'empêcher de commettre des folies. Aujourd'hui je n'y puis rien moi-même. Il est fou de désespoir.

"Malgré mes hésitations, je n'ai pu lui cacher plus longtemps ce qui se passe. Il sait que Paula est perdue. J'appelle comme lui les choses par leur nom. Nulle puissance au monde n'empêchera le scandale de jeudi. Quel sera-t-il, quelles en seront les conséquences, je ne veux rien préjuger, mais je sais que ce sera terrible.

"Peyraud, faible à ce point qu'il peut à peine se tenir sur ses jambes, ne laissera pas s'accomplir les effroyables événements qu'il prévoit. Il se présentera chez M. de Versannes, il crachera au visage de Lucien de Pretz, il y aura mort d'homme, c'est certain, et jamais catastrophe plus épouvantable ne sera tombée sur une famille.

"Voyons, mon ami. Vous ne réfléchissez pas à ceci, c'est que vous êtes là-bas, bien assis dans votre calme de raisonneur. Vous bâtissez à loisir vos petites déductions, et vous ne comprenez pas qu'ici il y a des passions qui rugissent, des amours qui pleurent, des âmes qui crient.

"Vrai, vous avez eu tort d'assumer pareille tâche. Je ne dis pas qu'il vous eût été impossible de réussir, mais le temps vous manque. Renoncez à des efforts inutiles, et revenez. Peut-être, avec votre bon sens et votre logique, parviendrez-vous à prévenir les malheurs que je redoute. La masse tombe, impossible de la retenir. Unissons nos efforts pour amortir le choc et pour que les pauvres victimes soient écrasées le moins possible. Mais pour Dieu! plus d'Edgard Poë, plus de Gaboriau. Rentrons dans la réalité.

"Voici vingt-quatre heures que vous me laissez sans nouvelles, depuis votre très étrange dépêche du gui de chêne, que je veux bien croire sérieuse, mais qui, en réalité, avait tout l'air d'une plaisanterie. Vous êtes-vous seulement préoccupé du nègre, dont peut-être le concours aurait été très utile? Rien! Rien!....ici l'exaltation grandit.

"Je vous transmets un billet de Mlle de Versannes, écrit au crayon et confié à Marguerite.

"Paula est décidée, si demain—vous entendez bien: demain—le docteur Martin n'a pas défait ce qu'il a fait, à s'adresser nettement à son médecin et à lui avouer la supercherie. Ce sera un scandale de plus. Car le praticien—qui, paraît-il, n'y voit que du feu—sera exaspéré d'avoir été pris pour dupe......"

On voit par cette lettre dans quelle disposition d'esprit se trouvaient Dumas et Peyraud.

Desmare, sous ces expressions voilées, devait comprendre qu'on le considérait comme un brave garçon, un peu farceur, et qui avait voulu jouer au Cagliostro.

De fait, la situation était atroce.

Lucien de Pretz ne quittait plus le comte de Versannes qui avait refusé de voir sa fille, depuis le moment où il l'avait crue atteinte d'un mal contagieux. Lucien avait hâté la publication des bans, obtenu les dispenses, lancé les invitations. Nulle puissance au monde ne pouvait plus s'opposer à ce mariage.

M. de Versannes, devenu l'esclave de Lucien, avait signifié ses ordres à la pauvre fille. Malade ou non, il fallait qu'elle se mariât. L'anniversaire du combat de la Pénissière avait fait merveille. C'était flatter la manie du vieillard, qui eût considéré maintenant comme un sacrilège de ne pas unir les deux jeunes gens au jour même où jadis Bernard de Pretz s'était dévoué pour lui.

Qui sait si Paula, plaidant elle-même sa cause, ne fût pas parvenue à ébranler cette volonté sénile. Mais, nous le répétons, la porte de son père lui était fermée. Tout espoir lui échappait, et le service rendu par le docteur tournait à mal.

La lettre que nous venons de transcrire avait été expédiée le lundi à Meulan.

Le mardi matin, Dumas recevait une dépêche de Desmare, datée cette fois de Mantes. Elle était ainsi conçue:

"Enfants, triples enfants. Vous en viendrez à m'injurier. Peu importe. Laissez faire. Il me faut une invitation pour la soirée du contrat, avec nom en blanc. Qu'elle soit déposée entre vos mains. Recevez, dans deux heures, dépêche du docteur, pour guérison de Paula. Je ne dis plus patience ni confiance. Qui vivra, verra. Seule prière, pas de sottises; j'ai jusqu'à jeudi.

DESMARE."

—Il est incroyable! s'écria Dumas en lisant cette longue dépêche. Que diable fait-il à Mantes, maintenant?

La dépêche du docteur arriva.

Transcrivons-la également, malgré sa bizarrerie:

Docteur Martin à Dumas.

"Transmettre à mon confrère formule suivante:

Chimique.—$2(KO\,2CrO^3)+14(KO.2SO^3)+6NaCl+NaO.IO^5+5NaI$.

Pharmac.: Bichromate de potasse, 1,164 gr. Bisulfate de potasse, 7,590. Chlorure de sodium, 1,3-0. Iodate de soude, 785. Iodure de sodium, 3,155.

"Dessécher. Renfermer dans flacon droit. Séparer par couches sucre en poudre. Bain 250 litres. Jeter contenu. Agiter. Entrer. Tenir le plus possible visage dans eau. Rester 15 minutes dans bain. Recommencer 3 fois en 24 heures.

"DR PIERRE MARTIN."

Dumas envoya immédiatement chercher le médecin qui remplaçait le docteur Martin auprès de Peyraud.

Croyant à un accident celui-ci arriva. On l'appelait Mercœur.

—Lisez ceci, lui dit Dumas.

Mercœur était un homme de quarante ans environ, à figure ouverte et intelligente et qui avait su conquérir l'amitié et la confiance des deux jeunes gens, tant par son habileté professionnelle que par sa discrétion.

Il jeta les yeux sur la dépêche.

A mesure qu'il la parcourait, son visage passait par toutes les nuances de l'arc-en-ciel. Il pâlissait, rougissait, et était agité d'un mouvement fébrile.

—Eh bien! fit Peyraud avec impatience.

Sans répondre, Mercœur poussa une sorte d'éclat de rire, puis, élevant la dépêche au-dessus de sa tête, il se mit à danser sur lui-même, en criant:

—Bravo! bravo! splendide! inouï!

Dumas et Peyraud se regardaient.

Décidément, ils n'avaient affaire qu'à des fous!.... Pas n'était besoin de courir comme Desmare après un aliéné plus ou moins blond. La race ne manquait pas.

—Enfin, docteur, s'écria Dumas, est-ce pour danser que vous êtes ici?

Le visage de Mercœur redevint sérieux.

—Mais vous n'avez donc pas lu! cria-t-il. Savez-vous ce que c'est que cela?

—Eh bien, c'est une prescription de bain.... après?

—C'est la chair de sa chair! le sang de son sang! Il y a dix ans que je supplie Martin de me livrer cette formule, résultat de vingt années de travail. Et il me la donne pour vous obéir. Vous ne comprenez pas que c'est là le plus grand des sacrifices que vous puissiez réclamer d'un inventeur; il se perce le cœur et vous dit: Buvez mon sang! Vous trouvez cela tout simple, vous, c'est tout bonnement sublime!

Les deux amis étaient stupéfaits.

(A continuer.)

EDITION HEBDOMADAIRE DE *L'ABEILLE*

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans *l'Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

"Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines ou plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein. N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les littographies, les impressions, les littographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer,

CAMELIA.

Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hannover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA.

23 avril 75—1an. Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.

Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,

18sept— An No 38 de la rue des Magasins.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TRENTON,

E. QUATREVAUX, capitaine, H. MOLAISON et S. DERBES, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES M. DOWLING, No 25 de la rue Decatur.

28sept—1m

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Jeudis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA.

H. H. Broad, capitaine, T. John, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les attérages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.

5 août.—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur

LESSIE TAYTOR,

Capitaine Allen Jumel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: Il partira, de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Ce bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.

12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.

Le nouveau bateau à vapeur

B. L. HODGE,

Capitaine JAS. P. McELROY.

Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,

28juil—3m No 30 de la rue du Canal.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville

Départ de la N.O.: Le Samedi, à midi, Le Lundi, Le MERCREDI, à midi.

Départ de Donaldsonville: Le Dimanche à 5 A. M. Le Mardi, à 5 h. A. M. Le JEUDI, à 5 h. A. M.

Le bateau à vapeur

SAINT JOHN,

Capitaine F. BERGERON; J. C. BERGERON, Commis; Commis, E. LEBLANC.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, agent,

29 oct— No 30 de la rue Conti.

Pour la Côte et le Bayou Lafourche.

Le rapide et sûr bateau à passagers.

ROBT. YOUNG,

U. D. TERREBONNE, Capt.

Partira tous les SAMEDIS à 5 heures P. M. et tous les MERCREDIS à midi, commençant le samedi 13 novembre 1875.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à A. HITE & CARLIN, agents, No 3 rue Tchoupitoulas.

12nov—1m

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine Jos. Ancoin, M.-H. Landry et M. H. Chariet, commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES matin. Il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à R. RIVET, 30 rue Conti.

16 juillet—1an

Paquebot de la côte et du Bayou Lafourche.

Départ, le MERCREDI et le SAMEDI, à 5 heures P. M.

Le bon bateau à vapeur

ERA No 10,

fin marcheur, capitaine T. L. TAYLOR, Claiborne Dugas et J. B. Landry, commis.

Paquebot de la Nlle-Orléans et de la côte, au-dessus de la ville, jusqu'à l'habitation "Union", paroisse St-Jacques.

Le beau bateau à vapeur

W. J. POITEVENT,

S. Reno, capitaine, Commis, Geo. F. Bartley,

partira de la Nlle-Orléans tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin, et descendra la côte tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, No 29 de la rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent, et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA,

Capitaine J. A. Ruiz; commis K. M. Valette.

Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.

9mai—

Pour la Côte au-dessous de la ville.

Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à midi.

Pour les forts, la station de la Quarantaine Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur

ST. MARY,

neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, commis J. O. Tremoulet, et O. Lesser, (2me commis), partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Les mercredis il prolongera son voyage jusqu'à Sunrise Mill et les Samedis il descendra jusqu'à la station de la quarantaine. 2 oct.—

BANQUE NATIONALE DE LA NLLE ORLEANS.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES

Prêts et escomptes	233,768 83
Tiré en sus	1,427 09
Bons des E. U. pour garantir la circulation	200,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques	2,800 00
Dû par des agents de rachat et de réserve	8,277 58
Dû par d'autres banques nationales	6,396 51
Dû par des banques et des banquiers d'Etat	581 07
Propriétés foncières, mobilier et installations	10,000 00
Dépenses courantes et taxes payées	6,148 18
Primes payées sur bons des E. U.	24,000 00
Chèques et autres items au comptant	290 40
Echanges pour le Clearing-House	20,065 91
Billets d'autres banques nationales	10,277 00
Petite monnaie y compris les nickels	945 06
Espèces	844 78
Billets Légal Tender	7,000 00
Cinq pour cent, fonds de rachats	9,000 00
Total	$714,922 01

PASSIF

Capital payé	$200,000 0
Surplus	1,000
Autres profits non partagés	72,803 44
Billets de la Banque nationale en circulation	173,280
Dépôts individuels	252,227 97
Certificats de dépôts payables sur demande	3,860 40
Certificats de dépôts à terme (time)	2,000 00
Dû à d'autres banques nationales	956 37
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	2,793 83
Total	$714,922 01

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau ci-dessus exact, JOHN H. PIKE, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 7 octobre, 1874. GEO. W. CHRISTY, Notaire Pub.

Banque Nationale de l'Union,

A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE

A la clôture des affaires le JEUDI 31 JANVIER 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$767,206 60
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	500,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	306,633 02
Dûs par des agents de rachats et de réserve	60,057 09
Dû par d'autres banques nationales	950 80
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	46,394 50
Propriétés foncières, mobilier et installation	46,370 12
Dépenses courantes et taxes payées	25,548 7
Echanges pour le Clearing House	255,056 1
Billets d'autres banques nationales	20,075 00
Petite monnaie y compris les nickels	218 15
Espèces y compris les billets du Trésor payables en or	2,557 43
Billets legal tender	126,205 00
Total	$2,158,969 94

PASSIF.

Capital payé	$500,000 00
Autres profits non divisés	42,020 05
Billets de banque nationale non rachetés	449,397 00
Dividendes non payés	4,418 50
Dépôts individuels	770,894
Certificats de dépôts payables sur demande	4,731 5
Dû à d'autres banques nationales	521 96
Dû à des banques d'Etat et à des banquiers étrangers	387,487 29
Total	$2,158,969 94

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. } ss.

Moi, JAS. CHALARON, caissier de la susdite banque, déclare que je crois le susdit tableau exact. JAS. CHALARON, Caissier.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS. LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

AMERIQUE, Pouzols, samedi, 13 novembre.

FRANCE, Trudelle, samedi, 27 novembre.

LABRADOR, Sanglier, samedi 11 décembre.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin). Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN, Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, Gallier Court, Lettre H. N. O.

nov—1m

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous—

	Do Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover	15 sept.	24 oct.
Frankfurt	13 oct.	21 nov.
Hannover	17 nov.	
Frankfurt	15 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres $150 en or. Entrepont 36 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres $150 en or. Entrepont 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres $25 en or. Entrepont 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,

1 sept—1an Au No 62 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell du Canal entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, CORTES.

Le steamer KNICKERBOCKER, Kemble commander

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Mercredi 17 nov. à 5 h. P. M.

Passage $50.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à: ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

mai—1an

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York.

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers

CITY OF MEXICO......Capt. W. B. Sherwood.

CITY OF MERIDA......Capt. J. W. Reynolds.

CITY OF HAVANA......Capt S. F. Philips.

Le steamer CITY OF MEXICO, Commandant W. B. Sherwood,

partira de son quai, au pied de la rue Calliope, 1er District, le DIMANCHE 21 novembre, à 8 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz........$60. en or.

F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway, New York.

Pour frêt ou passage, s'adresser à J. M. WITHERSPOON, Agent, Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF HAVANA, suivra et partira le 11 décembre.

13nov—1an.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL —DU— Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872....$153,0[illegible]

Primes sur les Risques de feu....$120,420 13

Primes sur les Risques de rivières....22,811 45

Primes sur les Risques de mer....15,721 13

Moins les primes rendues....3,737 65

Moins les primes sur Risques non terminés en 1873....20,687 09—24,424

Primes nette, pour l'année 1873....$129,[illegible]

Déficit pour l'année 1873....29,246 53

$158,854 49

Pertes payées durant la même période—

Sur les Risques de feu....$50,957

Sur les Risques des rivières....10,7

Sur les Risques de mer....25,725 62

Réassurances....7,451 / 232

Taxes....

Réfaction au lieu de scrip. 15,264 81

Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de Loyer....15,797 00

Intérêt dû sur les Scrips non encore payés....4,209

$54,965 35

Moins escompte et intérêts....35,612 42—22,373

$156,854

20,00

$186,85

Pertes non réglées....

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse....$29,408 54

Effets à recevoir sur prêts et sur gages....

Effets à recevoir sur Primes....$82,573

Effets à recevoir en voie de recouvrement....81,068 81

Propriété foncière....50,000 00

Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans....298,546 00

Actions de Banques....44,200 00

Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock....4,000 00

Actions du Harbor Protection Company....995 00

Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés....3,000

Bons I. O. des O. F. Hall Association....5,00

Actions de Compagnie d'assurance....3,30

Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association....3,

Compte suspendu de Bons et d'Actions....255,156

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

17 janv—1m

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLEANS.

Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874....100,532,0

Sur les risques d'incendie 80,029 98

Sur les risques maritimes 14,263 80

Sur les risques de rivières 6,138 25—100,432

Pertes payées dans la même période savoir.

Sur les risques d'incendie 25,256 84

Sur les risques maritimes 6,835 07

Sur les risques de rivières 180 11—32,271 71

67,280 49

Moins cent remis aux as....7,315 04

Taxes....7,920 77

Réassurances....6,706 49

Loyer....2,250 27

Primes retournées....1,091 69

Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins....16,050 83—41,373

Réserves pour les risques non terminées au 30 avril 1874....$5,886

Actif de la Compagnie:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville....83,063

Prêts sur gages....42,817

Effets pour primes à courte échéance....17,781

Actions de banque et autres actions....58,429

Biens fonciers....17,551

Primes en voie de perception....16,410

En banque....34,923

Total de l'actif....$275,886 4

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —

Le bateau à vapeur

MINNIE AVERY partira, du pied de la rue Bienville, DIMANCHE, 26 sept. en ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M. pour Westwego, avec les passagers pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.

On reçoit le frêt, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

C. E. PAYNE, Agent.

C. H. ALLEN, Directeur-général.

12mai—1an

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6	heures A. M.	7 ½	heures A. M.
8		9	
10		11 ½	
Midi		1 ½	P. M.
2	P. M.	3 ½	
4		5 ½	
6			

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN, Surintendant général.

5 mai—

THE MOBILE LINE.

On and after May 23, 1875,

Trains leave depot foot Canal-street as follows

EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m.

Coast accommodation, daily, except sunday, 3 15 p.m.

Through night express daily, at 4 40 p. m.

Arrive:

Express and Mail daily at 3 55 p. m.

Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.

Through night Express, daily at 11:30 p. m.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Nashville, Louisville, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

D. E. ROBINSON, Supt.

25déc—

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 23 Mai 1875,

Les trains partiront du dépot, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.

Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 3.15 p. m.

Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m de l'après midi.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:

Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi.

Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:05 a. m.

Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Nashville, Louisville, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

D. E. ROBINSON, Surintendant.

25 déc—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 20 P. M.

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7.2 A. M.	Express	11.30 P. M.
Malle	5 .3 P. M.	Malle	12.30 A. M.

Le train d'agrément arrive tous les LUNDIS à 10 30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 31 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75—

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot)

From October 31, 1875, at 5 20 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:21 A. M.	Express	11:30 P. M.
Mail	5:20 P. M.	Mail	12:30 A. M.

The accommodation train arrive every MONDAY morning at 10 30.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager. any 14 75—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA

Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Tèche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment.

Sur marchandises expédiées pour des points de vront être faite, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 4 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.

Il ne sera point reçu de frêt au 5 heures.

27mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE. Au No. 152 de la rue du Canal. Le 13 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendies....$52,641

Primes de rivières....1,112 5

Total des primes....$53,815 15

En moins—primes non expédiées....26,876 79

Montant net des primes....$17,928 22

A déduire:

Pertes par les incendies—payées....$ 226 83

Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts....12,164 96—12,391

Montant réservé pour pertes non réglées....$5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450....$151,222 48

Propriétés foncières appartenant à la compagnie....17,500 00

Prêt garanti par des actions....1,002 00

Actions appartenant à la compagnie....27,650 00

Bons des Etats-Unis....3,000 00

Effets à recevoir....3,236 85

d abectes surdem, d orta at 8 pour cent d'intérêt....10,350 0

Intérêt....10,442 44

Primes en voie de recouvrement....27,420 56

Effets à recevoir pour primes....300 00

Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier....12,419 79

Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence....3,048 75

Capital souscrit, en voie de réglement....69,451 50

$355,942

PASSIF.

Capital, 4,183 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action....$313,750

Montant réservé pour garanti sur montant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées....17,928 3

Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé....17,928 40

Montant réservé pour perte non réglées....5,546 60

Salaires non payés....789 11

$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.

DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 janvier A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL. Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres associés sur décès....$54,259

Montant reçu, intérêt et dividendes....2,187 44

Montant au crédit des profits et pertes....31,150 65

$87,554 34

Montant payé sur 25 décès....$45,450 00

Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste, Loyer et Salaires....10,679 22—$56,129 3

$31,425 0

PASSIF.

Polices ass "A"....$5,802 25

Polices ass "B"....4,276 17—$10,078

ACTIF.

En caisse....$3,255 55

Décès payés "non réclamé"....4,500 00

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton....7,840 00

Chemin de fer Canal et Claiborne....5,215 25

Banque d'Amérique....4,210 50

Banque Nationale Mutuelle....5,000 00

Dû sur assessements en voie de recouvrement....3,805 00

Meubles de Bureau....1,486 63

Effets et recevoir....1,35

Maison établie en 1855.

Dépôts des Moulins à coton Eagle —ET— Machines de toute sorte.

W. L. CUSHING.

NO. 61 DE LA RUE ST-CHARLES, Coin Union.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour livraison immédiate au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. Comme M. Cushing est l'agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ses magasins sont entièrement garanties sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, les meilleures CHAUDIERES A SUCRE et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont vendus par cette maison. Son assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.

Les Marchands de la Campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNÉ.

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus sûrs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton connus. Ces Moulins tournent plus légèrement que tous les autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Manège à chevaux. Tous les nombreux Planteurs qui font usage du Moulin de l'Aigle, certifient que lorsque leur coton est envoyé sur le marché, il obtient toujours le prix le plus élevé, parce qu'il produit un échantillon plus fin et meilleur qu'aucun autre Moulin à Coton.

Plus de 17,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendus par le soussigné, qui en est l'agent depuis 20 ans; et pendant cette longue période jamais un seul Moulin n'a été rejeté ou renvoyé, malgré le nombre immense qui en a été vendu.

Les Hérissons des Moulins à Coton de l'Aigle ont 12 pouces de diamètre, par conséquent 2 ou 3 pouces de plus que ceux de presque tous les autres moulins à coton; —en sorte qu'un Moulin de l'Aigle de 40 scies, par exemple, a au plus grand nombre de dents qu'un moulin de 50 scies des autres marques dont les scies n'ont que 10 et même 9 pouces de diamètre, ce qui constitue un avantage immense quand il s'agit d'un plus grand moulin.

Les planteurs qui désirent un moulin recommandable, d'une réputation établie, peuvent acheter un Moulin à Coton de l'Aigle, avec la certitude de ne pas faire un essai incertain, et ils auront un Moulin qui est recommandé par les plus anciens et les meilleurs planteurs du pays comme étant le meilleur Moulin à Coton en usage. Le soussigné en tient constamment un grand stock dans ses magasins de la Nouvelle Orléans, toujours prêts à être expédiés sur demande.

Les planteurs doivent avoir soin d'indiquer s'ils veulent un Moulin avec la Grande Bande à main droite ou à main gauche.

La Balle de Coton qui a reçu le grand prix à St-Louis et qui a rapporté tant de milliers de dollars à la grande Foire de St-Louis avait été égrenée dans un Moulin à Coton de l'Aigle.

PRIX:

Les prix ont été réduits à seulement 3 1/2 cents la scie.

Tous ordres doivent être adressés à

W. L. CUSHING,

No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

NOUS VENDONS LES MEILLEURES PRESSES A COTON.

LES PRESSES A VIS ROTATIVES, BROOKS.

ont été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné une satisfaction parfaite, opérant aisément avec deux ouvriers.

PRESSE PATENTÉE DE HART, A VIS, DE NEWELL PERFECTIONNÉE.

Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à vis de Newell; elle fonctionne plus vite qu'aucune autre presse, et n'a pas d'égale comme presse à force animale.

Les planteurs désireux d'une bonne presse à coton, soit presse à main, soit presse à force animale, soit à vapeur, trouveront les presses ci-dessus les meilleures du marché et à des prix très bas. A vendre aussi la vieille et recommandable Vis de Newell, de toutes grandeurs, telle qu'elle a été patentée par Stedman & Co.

A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT. par W. L. CUSHING, No 61, rue St Charles, Nlle-Orléans.

MOULINS A SUCRE

VICTOR

—ET—

Evaporateurs de

COOK.

Un grand assortiment de toutes grandeurs de moulins à sucre VICTOR et d'évaporateurs de COOK, ainsi que des moulins à sucre de NILES, et des CHAUDIERES à sucre en fer du Tennessee.

A vendre par W. L. CUSHING, No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

CHAUDIERES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

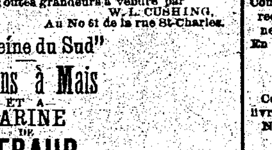

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles.

"La Reine du Sud"

Moulins à Mais ET A FARINE DE STRAUB

Ces moulins célèbres sont bien supérieurs à tous les autres et sont vendus sous une entière garantie par W. L. CUSHING, No 61, rue St-Charles.

Machine à vapeur, portative, de AMES, plus de deux mille en usage.

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous avons la satisfaction d'avoir atteint notre but.

DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHE AMERICAIN.

Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de l'excellente main d'œuvre de leur construction et nous déclarons que les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à la nôtre.

Toutes ces machines sont faites sur piedestal indépendant, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machine stationnaire et cela convient mieux.

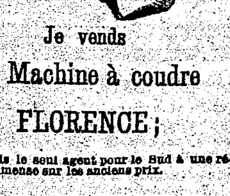

Je vends

La Machine à coudre

FLORENCE;

dont je suis le seul agent pour le Sud à une réduction immense sur les anciens prix.

W. L. CUSHING

—4 rue St-Charles

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE....$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt....$334,876

Pertes, dépenses, taxes....$196,888 76

Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent....59,626 54

255,515 30

Bénéfice net....$78,361 17

Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHÉ.

Actions, bons, prêts et effets à recevoir....$409,870 06

En caisse et primes en voie de recouvrement....129,775 71

$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président,

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY, E. J. HART, LIONEL C. LEVY, HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP, HUGH WILSON, JAMES BYRNES, B. BISCOE, J. L. HARRIS, A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT, CHAS. MACREADY, L. ALCUS, W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS, RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE, J. WEIS, GEO. JONAS, S. W. TAYLOR, D. FATJO, J. C. MORRIS, T. L. AIREY.

7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIÈME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 20 avril 1875.

Primes d'incendie....$90,324 55

Primes sur les rivières....12,066 58

Primes maritimes....9,042 32

112,492 35

Moins, primes remboursées....2,425 60

$110,067 73

Pertes payées dans l'année—

Pertes par l'incendie....$22,189 66

Pertes sur les rivières....16,422 12

Pertes sur mer....816 17

$39,427 94

Réassurances....4,539 51

Loyer....2,500 00

Taxes....3,250 35

Réfaction (rebate)....10,277 95

Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt....6,487 30

Réservé pour risques non terminés....27,171 00—93,804 35

16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement....5,729 67

Prêts garantis par hypothèque....31,006 13

Effets à recevoir pour primes....12,460 98

Actions, bons et autres obligations....143,596 84

Propriété foncière....5,447 24

Primes en voie de recouvrement....18,109 69

En caisse....27,082 84

$243,434 23

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Signé, soussignement, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.

2 mai—10t.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120....RUE DE LA COMMUNE....120

NEUVIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu....$60,583 60

Mer....12,839 20

Rivières....49,181 32—$122,604 13

Plus—risques non expirées le 21 mars 1875....15,745 00

138,349 12

Moins—primes non expirées le 31 mars 1875....17,200 00

Montant net des primes....$121,149

Perte par le feu $9,619 84

Pertes sur les rivières....23,541 25—$43,161 19

Réfaction (rebate)....21,334 23

Réassurances....5,699 08

Primes remboursées....1,325 10

Taxes....14,271 50

Casuel....3,170 42

Loyers....6,588 38

Dépenses....15,408 48

$117,898 38

Moins Intérêts profits et pertes....20,192 18—$97,70

Bénéfice net....$24,

ACTIF.

Effets à recevoir....$226,284 42

Mobilier....4,933 92

Actions du Harber boat....850 00

Bons de la Ville....1,320 00

Actions de la banque de l'Etat....3,600 00

Comptes pour recouvrements net....14,623 51

En caisse....96,100 00

$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESSY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans. } Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.

CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.

GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues....$187,126 79

Pertes par incendie sur mer et rivières payées....$84,647

Réassurances, rebates (rebate), dépenses, etc....

154,881 6

$53,114 1

Total de l'Actif....$794,819

DÉCLARÉ:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.

Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.

Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider, A. Eime Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt, M. A. Baumgar-den, Th. Lilienthal, R. Sieg, E. F. Del Bondio, C. H. Miller, Isaac Scherck, H. Eicke, S. I. Nasits, J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlmann, Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert, X. Weissembach, H. R. Gogreve, F. Roder, R. Wildermann.

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante. Messieurs:

L. Breton, Alph. Wals, E. Larue, A. Jas, V. Nippert, J. Leisy, A. Granger, J. G. Spor, T. Maignan, J. B. Seguin, E. Scheidecker, P. Mallard, J. B. Mondiegt, M. Bochet, P. Tiano, jr, H. Salomon, B. Saloy, Ch. Frantz, L. Grand, A. Bonnet, Ch. Lecoume, J. J. Reiss, J. Anglade, M. Leblond

et à une assemblée de la Direction ont été nommés

MM. L. BRETON—Président honoraire, E. LARUE—Président, A. JAS—Vice-Président, A. GRANGER—Vice-Président, J. B. SEGUIN—Trésorier, J. B. MONDIEGT—Secrétaire.

Par ordre de la direction, J. B. MONDIEGT, Secrétaire.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104....rue du Canal....104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 21 1875, y compris les risques non expirées de l'année précédente:

Sur risques de feu....$569,621

Sur risques de mer....52,556 10

Sur risques de rivières....55,983 08

Total des primes....$678,160 23

En moins, primes non expirées....121,468 00

Profit net sur les primes le 21 mai 1875....$556,692 23

Pertes payées—

Sur risques d'incendie....$257,344 41

Sur risques de mer....47,782 44

Sur risques de rivières....22,344 65

$327,476 90

Taxes....25,609 98

Réassurances et primes remboursées....26,849 72

Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt....54,930 07

$454,260 67

Profit....$102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières....$282,514 42

Bons de la ville....216,110 60

Actions de banques, chemin de fer et autres....73,611 80

Billets garantis par hypothèque et gages 327,279

Effets à recevoir....88,917

Primes en voie de recouvrement....94,494

Bons de l'Etat....650

Actions d'assurance....19,124

Actions du Valette Dry Dock Comp....10,400 00

Bons hypothécaires du Turner's Association....2000 00

Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall....5000 00

En caisse....106,587 29

$1,[illegible]99 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. }

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero, Ed. Toby, D. Fatjo, P. Fourchy, S. Z. Relf, M. W. Smith, L. F. Generes, J. J. Fernandez, D. A. Chaffraix, J. M. Allen, Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie....$201,396 60

Primes de mer....42,344 63

Primes des rivières....112,114 32—$355,767 75

Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées. 276,187 7

Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—

Sur risques d'incendie....$69,347 46

Sur risques de mer....15,447 22

Sur risques de rivières....55,553 91—$140,348 59

Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c. 73,705 23—214,064 22

Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital....$62,133 12

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir....$43,674 01

Prêts sur bons et hypothèques 55,943 22—$99,617

Prêts sur actions, sur demande 27,439 58

Argent en banque....163,089 95—200,529 64

Propriétés foncières....115,759 42

Bons de la ville, actions de banques et autres....155,581

Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c....37,814

Total de l'actif....$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 21 mai 1875.

WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams, Sm'l B. Newman, Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke, John Phelps, Adam Thompson, Henry Abraham, P. N. Strong, Victor Meyer, Joseph Bowling, Edward J. Gay, John M. Sandidge, Simon Hernsheim, Simon Forcheimer, Joseph B. Wolfe, R. B. Post, Edward Pilsbury, John E. King, Fred'k Camerden, J. L. Harris, Andrew Stewart, Joseph Stone, George Martin, Alfred Moulton, L. C. Jurey, Edward Nalle, George W. Sentell, A. Levi.

24mai—

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, clôture des affaires du vendredi, 27 Février 7

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$ 842,221
Tiré au delà des dépots	
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	400,000
Autres actions, bons et hypothèques	17,772
Dû par des agents de rachat et de réserve	23,211
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	3,519
Local de la banque	7,902
Autres Propriétés foncières	2,721
Mobiliers et installations	18,063
Dépenses Courantes	4,972
Taxes payées	4,744
Primes	73,414
Echanges pour le Clearing House	57,975
Billets d'autres Banques Nationales	11,570 0
Petit Monnaie Courante, y compris les Nickels	1,873 93
Espèces	13,196 77
Billets Legal Tender	254,080
	$1,604,782 12

PASSIF.

Capital payé	$ 500,000 0
Surplus	11,353
Escompte	2,656
Change	2,806
Intérêt	1,317 97
Circulation Nationale non rachetée	419,000
Dividendes non-payés	782 3
Dépots Individuels	557,215
Chèques Certifiés	7,515
Dû à des Banques Nationales	1,853
Dû à des Banques de l'Etat	973
	$1,604,782 1

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. }

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mai 1874. JULES MOSSY, N. P.

Exact

P. POURSINE, E. S. KEEP, A. W[illegible]

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE. A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$752,975 65
Tiré en sus	4,242 8
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	300,000
Bons des Etats-Unis en caisse	100,000 00
Autres actions et Bons	35,035
Dû par des agents de réserve et de rachat	60,627
Dû par d'autres banques nationales	7,146 2
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	1,251
Propriété foncière, mobilier et installations	5,300 87
Dépenses courantes et taxes payées	11,152 3
Primes payées	40,000 0
Echange pour le Clearing-House	104,212 82
Billets d'autres banques nationales	3,978
Petite monnaie (y compris les nickels)	641 8
Espèces	27,673
Billets Legal Tender	210,110
Total	$1,891,400

PASSIF.

Capital payé	$300,000
Surplus	37,000
Autres profits non partagés	37,028
Billets de banques non rachetées	269,995
Dividendes non payés	349 0
Dépots individuels	$982,581 73
Certificats de dépots, payables sur demande	600 00
Chèques certifiés	11,213
Chèques de caissiers non payés	24,327—1,036,142
Dû à d'autres banques nationales	12,355
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat	5,899
Total	$1,891,400

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. }

Moi, Hermann Boehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact. HERM. BOEHL, caissier

Signé sous serment pardevant moi, ce 5 octobre 1874. JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins: T. PRUDHOMME, L. B. CAIN, E. [illegible]

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DE LA— Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 21 décembre 1874.

Sur risques d'incendie....$485,120 56

Sur risques de mer....88,982 65

Sur risques de rivières....94,394

$668,497 91

En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874....166,601 53

Primes remboursées....21,222 73

190,834 26

$465,673 65

Plus intérêts....35,365 14

$504,038 79

Compagnie locale et agences

A déduire, réassurances....$45,103 90

Pertes par le feu $161,144 88

Pertes sur mer....67,432 48

Pertes sur les rivières et dans l'intérieur....51,427 45

Dépenses générales....270 / 55,25

Taxes....12,530

Commissions....35,550

Réfraction (rebate)....51,494 28

$376,836 06

Bénéfice net....$127,2[illegible] 71

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse....$65,660 89

Primes en voie de recouvrement....97,132 77

Garanties et billets hypothécaires....211,959 84

Effets à recevoir pour primes....12,461 04

Bonds de la ville et autres bonds....129,616 55

Actions de la Cie du Gaz et autres actions....74,409 50

Primes d'agences en voie de transmission....9,787 11

Dû par des compagnies d'assurances....7,260 61

Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp....70,662 77

Autres propriétés foncières....70,552 84

Succursale, troisième district, prime en recouvrement....1,675 79

Compte suspendu....2,070 16

758,560 83

PASSIF.

Capital....$500,000 00

Réserve pour risques non expirés le 21 décembre 1874....166,601 53

Intérêts et dividendes non recouvrés....6,727 15

Réclamations contre la compagnie....4,293 73

$677,622

Surplus plus que suffisant pour convrir la dépréciation....$80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1875.

DIRECTEURS.

W. B. SCHMIDT, A. M. BICKHAM, PLACIDE FORSTALL, AD. SCHREIBER, H. GALLY, JULES TUYES, CHARLES LAFITTE, W. A. BELL, W. VAN BAMTHUYSEN, D. FATJO, EMILE BOUNY, D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 21 décembre 1874, à savoir:

Sur risques de feu....$114,002 23

Sur risques de mer....59,391 87

Sur risques de rivières....29,506 78

Total des primes....$203,000 88

Moins primes rendues....3,154 77

Primes acquises....$199,546

Déduit—Pertes par le feu....$45,105 09

Pertes sur mer....42,115 79

Pertes sur rivières....15,476 58

$102,693 07

Réassurances....11,916 79

Réfactions (rebate)....9,553 07

Taxes....7,420 52

Loyer....3,750 00

Dépenses, et profits et pertes....23,615 18

$158,[illegible]

Réservé pour primes non-terminées....$17,820 00

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes....5

Comptant....42,438

Comptes en voie de collection....15,860

Billets recevables....

Prêts sur garanties....60,950 00

Prêts sur hypothèques....41,546 20

Stocks et Bons....5,270 00

Installations de bureaux et meubles....2,000 00

En mains d'agents en Europe, etc....5,125 43

$296,517

Moins intérêts non payés et dividendes....2,196

$294,[illegible]

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté, et signé pardevant moi, ce 20e jour janv 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin, S. Henderson, G. P. Blanca[illegible], A. Tertrou, O. Bercier, G. J. Leeds, A. M. Fortier, F. Laborde, T. L. Airey, B. Huff, J. Brunaso, M. Keiffer, A. Hirsch, E. K. Bryant, O. Hopkins, H. Kern, W. B. Conger, A. Palacio, H. Beer, E. De Gas, E. Ganucheau, J. B. Camors, W. A. Bell, H. Roos.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY.

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1872:

Primes sur l'incendie....$129,031 46

Primes de mer....24,210 02

Primes de rivières....6,557 57

Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872....42,000 00

Total....$201,800

A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année....50,175 43

$211,069 43

Pertes payées dans l'année:

Sur les risques d'incendie....$64,317 20

Sur les risques de mer....17,696 21

Sur les risques de rivières....15,331 71—100,844

$110,220 43

En moins,

Réfaction (rebate), 15 pour cent....$6,562

Réassurances....15,623 4

Dépenses, taxe, licence, intérêt....3,446 33

Réservé pour pertes non réglées....20,000 00—45,641 84

Bénéfice net....$61,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse....$50,716 33

Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis....104,047 95

Primes en voie de recouvrement....481 9

actions, bons, actions, etc. de banques compagnies d'assurances, etc....3,356 42

Propriété foncière....4,557 63

Billets d'actions (stock notes)....262,226 50

$583,325 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans. }

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1872.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé....10 pour cent.

Dividende sur le susdit....5

Dividende primes remboursées....15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes), et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen, C. A. Green, A. J. Aiken, L. L. Haas, J. A. Braselman, Col. T. H. Hunt, W. T. Blakemore, J. D. Hill, I. Bloom, Jas. S. Lanphier, Sam. Boyd, Robert L. Moore, C. H. C. Brown, John Myers, John D. Cobb, H. J. Mullan, Geo. W. Church, Edward Nalle, J. K. Gamphell, G. W. Sentell, Lloyd R. Coleman, W. B. Thompson.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 152 Esplanade Street.

mars 27/1867—